



Arnaud CHNEIWEISS

LA DÉFIANCE VUE PAR LE PRISME DU MÉDIATEUR DE L'ASSURANCE

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Juillet 2023

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

LA DÉFIANCE VUE PAR LE PRISME DU MÉDIATEUR DE L'ASSURANCE

Arnaud CHNEIWEISS

La Fondation pour l'innovation politique
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

Un think tank libéral, progressiste et européen

Née en 2004, la Fondation pour l'innovation politique s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle contribue à un débat pluraliste et documenté.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site **fondapol.org**. De plus, sa plateforme **data.fondapol** permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire.

La Fondation peut dédier une partie de son activité à des enjeux qu'elle juge stratégiques. Ainsi, le groupe de travail « **Anthropotechnie** » examine et initie des travaux explorant les nouveaux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales. Il contribue à la réflexion et au débat sur le transhumanisme. « **Anthropotechnie** » propose des articles traitant des enjeux éthiques, philosophiques et politiques que pose l'expansion des innovations technologiques dans le domaine de l'amélioration du corps et des capacités humaines.

La Fondation pour l'innovation politique est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
I. LA SOCIÉTÉ DE DÉFIANCE.....	10
II. L'INCOMPRÉHENSION DEVANT LES RÈGLES QUI DOIVENT S'APPLIQUER.....	15
III. LA COMPLEXITÉ RÉGLEMENTAIRE.....	17
IV. LE MANQUE DE CONNAISSANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES FRANÇAIS.....	19
V. L'INÉGALITÉ ENTRE CEUX QUI SE BATTENT POUR FAIRE VALOIR LEURS DROITS ET LES AUTRES.....	21
CONCLUSION.....	22

RÉSUMÉ

La médiation de l'assurance a pour mission de tenter d'apaiser les litiges entre assurés et assureurs. Elle a reçu plus de 26 000 saisines au cours des 12 derniers mois. Ses positions sont quasi systématiquement suivies par les assureurs. En la saisissant, les assurés ont obtenu gain de cause, en tout ou en partie, dans la moitié des cas au cours de l'année écoulée.

Au travers des dossiers étudiés à la médiation de l'assurance, on voit les tensions qui travaillent la société : défiance envers les experts et les institutions, ici incarnés par les assureurs, parfois violence dans l'expression. On voit aussi le manque d'éducation financière, les difficultés de pouvoir d'achat, la volonté accrue de faire valoir ses droits.

La médiation apparaît ainsi comme une soupape utile à notre système judiciaire, s'inscrivant pleinement dans le développement d'une « politique de l'amiable » souhaitée par le ministre de la Justice – d'ailleurs, pour les litiges inférieurs à 5 000 euros, il faut désormais tenter obligatoirement une médiation ou une conciliation avant d'aller en justice. La médiation est gratuite pour le consommateur, plus rapide dans sa résolution des dossiers que la justice, et le médiateur peut prendre position en équité et pas seulement en droit, pour « rétablir le juste », ce qu'un juge ne peut pas faire. En contrepartie, les positions du médiateur ne s'imposent pas, même si elles sont massivement suivies dans le secteur de l'assurance.

LA DÉFIANCE VUE PAR LE PRISME DU MÉDIATEUR DE L'ASSURANCE

Arnaud CHNEIWEISS

Ancien conseiller pour les affaires européennes de Dominique Strauss-Kahn et de Laurent Fabius au moment du passage à l'euro, il travaille depuis plus de vingt ans dans le secteur de l'assurance.

Après avoir été secrétaire général du réassureur Scor, directeur général adjoint de la Matmut, secrétaire général du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (Gema) et délégué général de la Fédération française de l'assurance (FFA), il est actuellement médiateur de l'Assurance.

INTRODUCTION

« *La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent.* »

Albert Camus, *L'Homme révolté*, Gallimard, 1951

La médiation de l'assurance propose une assistance aux particuliers en litige avec leur assureur. En 2022, la médiation de l'assurance a reçu plus de 21 400 saisines¹, c'est-à-dire autant d'expressions de mécontentement des assurés vis-à-vis de leur assureur² ou de leur courtier. Certes, ces saisines ne sont pas toutes recevables³, ni toutes fondées⁴.

Elles donnent toutefois une bonne idée des reproches adressés par la population au secteur de l'assurance, en gardant à l'esprit que, par définition, nous ne voyons à la médiation de l'assurance que « les trains qui déraillent », les difficultés dans la relation avec le client, pas les situations où tout se passe bien⁵.

Ces 21 400 saisines donnent aussi une bonne idée des difficultés et tensions qui travaillent la société française.

1. Début 2023, le volume de saisines est de plus de 26 000 sur les 12 derniers mois.

2. Quelle que soit la forme juridique de l'assureur : mutualiste, société anonyme ou filiale d'assurance d'un groupe bancaire.

3. La médiation de l'assurance ne traite que les litiges portant sur l'application du contrat d'assurance.

4. En saisissant la médiation de l'assurance, les assurés ont cependant obtenu gain de cause, en tout ou partie, dans 46 % des cas en 2022, chiffre élevé puisque l'assureur avait examiné le dossier à deux reprises avant qu'il n'arrive à la médiation de l'assurance.

5. Avant la crise sanitaire liée à la Covid-19, la médiation recevait 15 000 saisines par an. L'augmentation est donc de plus de 40 % entre 2019 et 2022. Mais ce volume de litiges qui remonte jusqu'à la médiation de l'assurance peut être relativisé en notant que les assureurs règlent plus de 13 millions de sinistres par an rien qu'en assurance dommages.

I. LA SOCIÉTÉ DE DÉFIANCE

Cette défiance de la société française, soulignée depuis des années notamment par les enquêtes du Cevipof⁶, s'illustre de multiples façons.

Défiance envers l'expert

L'expert est en général le premier visage que voit l'assuré dans le cadre du règlement de son sinistre, et peut-être le seul, lorsque le reste des échanges avec l'assureur s'effectue par téléphone ou par courriels. Dès que le sinistre est significatif – chaque assureur ayant ses propres critères de ce que cela signifie – un expert est envoyé par l'assureur sur place, par exemple après une catastrophe naturelle ou un dégât des eaux, pour évaluer l'ampleur des dommages. En assurance de personnes, un rendez-vous sera pris avec un médecin expert pour évaluer le degré d'incapacité de la personne assurée, qui déclenchera ou non la délivrance d'une garantie incapacité de travail ou invalidité.

Bien qu'en pratique ce ne soit pas toujours le cas – ce qui peut alimenter le reproche d'opacité –, les conclusions de l'expert doivent être transmises à l'assuré⁷. Lorsqu'elles lui sont défavorables, il met souvent en cause l'impartialité de l'expert – par exemple si ce dernier estime que les fissures de l'habitation ne peuvent être rattachées de façon « déterminante » à un arrêté de catastrophe naturelle publié pour la commune et concernant une période précise, car d'autres causes existent, notamment un défaut de construction.

L'expert n'est pourtant pas un salarié de l'assureur. Il est indépendant, avec ses compétences – dans le bâtiment par exemple, pour évaluer les origines d'un sinistre affectant une habitation – et sa déontologie. Cependant, le simple fait qu'il ait été directement missionné par l'assureur le rend suspect de partialité : n'est-il pas « tenu », dans une dépendance économique par rapport à l'assureur qui lui confie des missions ?

Cette question peut bien sûr s'entendre. Un expert dont les conclusions seraient régulièrement hors normes, excessivement généreuses pour l'assuré, finirait probablement par être écarté par l'assureur. L'argument paraît cependant davantage refléter le manque de compréhension du contrat par l'assuré – les garanties peuvent être très limitées selon le contrat souscrit, et c'est là la vraie cause de frustration de l'assuré.

6. Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), « Le baromètre de la confiance en politique ».

7. Conformément à un engagement déontologique pris par la profession de l'assurance dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) en 2005.

D'ailleurs, il existe dans tous les contrats une possibilité de recourir à une contre-expertise en cas de désaccord, certes aux frais de l'assuré, et cette possibilité est très rarement mise en œuvre.

Pour casser la défiance ressentie à l'égard de l'expert envoyé par l'assureur, qui rejoint d'ailleurs une défiance générale de la société française envers les experts, quel que soit le domaine évoqué, il serait intéressant de :

- réfléchir à un mécanisme de désignation aléatoire de l'expert, à partir d'une liste d'experts référencés par toute la profession de l'assurance ;
- renforcer les règles professionnelles et déontologiques entourant la profession d'expert, afin de réduire les doutes sur leur indépendance et leur compétence (une certification pourrait être mise en place). Le principe du contradictoire devrait également être consacré et la mission de l'expert explicitée : convocation des parties, réception de leurs arguments, réponses à ceux-ci... ;
- fixer un délai raisonnable pour la désignation de l'expert lorsqu'elle est nécessaire, à compter de la déclaration de sinistre, par exemple quinze jours. Un délai raisonnable devrait également être fixé pour la conduite de l'expertise, par exemple trois mois à compter de la désignation, avec une possibilité de prolongation pour une nouvelle période de trois mois après information des parties.

Défiance envers l'assureur

Un autre signe de la société de défiance, c'est bien sûr celle qui s'exprime envers l'assureur lui-même : pourquoi ne verse-t-il pas les capitaux décès de la tante décédée, dont le réclamant est persuadé qu'ils lui sont destinés ? Ce remboursement des frais dentaires à hauteur de 332 euros est-il le bon et ne manque-t-il pas 100 euros ? L'assuré n'a-t-il pas cotisé pour un contrat inutile, « à fonds perdus », la preuve en est qu'aucun sinistre n'a été réglé depuis des années, ce qui traduit un mauvais conseil à la souscription ?

Rappelons que dans les sondages cités, le secteur de l'assurance ne recueille la confiance que de 32 % des Français, soit à peu près le même niveau que pour les médias⁸. C'est mieux que pour les partis politiques (seulement 19 % des Français leur accordent leur confiance) mais moins bien que pour le secteur de la banque (39 %) et beaucoup moins bien que pour l'armée, la gendarmerie ou la police (autour de 80 %).

8. Il est bien sûr probable que si la question était « avez-vous confiance en votre assureur ? », le taux de réponses positives serait beaucoup plus élevé.

La médiation de l'assurance joue alors le rôle utile de tiers de confiance, en vérifiant si l'assureur a versé aux bons destinataires les capitaux décès comme indiqué par la clause bénéficiaire – dont la compréhension est parfois ardue selon la manière dont l'assuré s'est exprimé au moment de sa rédaction –, en vérifiant le calcul de l'indemnité versée ou en expliquant que si le contrat d'assurance n'a pas eu à jouer, c'est plutôt une heureuse nouvelle.

Quand la médiation de l'assurance va au bout de l'analyse d'un litige en exprimant une « proposition de solution », selon le jargon utilisé par le Code de la consommation, elle va dans le sens de l'assuré, en tout ou partie, dans environ 31 % des cas, et confirme que l'assureur a correctement appliqué le contrat dans 69 % des cas⁹.

Renouer un lien de confiance fort avec les Français sur le fait que les contrats d'assurance sont clairs et bien appliqués doit être une priorité du secteur, ce qui passe par la qualité du conseil lors de la souscription et tout au long de la vie du contrat, la clarté dans la rédaction du contrat et l'empathie dans les explications au moment du sinistre.

La violence dans l'expression

La médiation de l'assurance voit bien que dans les saisines qui lui sont adressées, et parfois dans les retours déçus des assurés lorsque la médiation a confirmé la position de l'assureur, les signes de frustration, voire de colère, le sentiment d'une lecture rébarbative et de ne pouvoir maîtriser les subtilités de rédaction d'un contrat d'assurance long de plusieurs dizaines de pages, l'idée d'un déséquilibre dans la relation entre l'assuré et l'assureur, l'un profane, l'autre tenant la plume de la rédaction du contrat et maîtrisant la matière.

Plus la médiation de l'assurance parviendra à développer chez les assurés l'éducation financière, la compréhension du fonctionnement d'un contrat d'assurance¹⁰ et chez les assureurs la qualité du conseil délivré au moment de la souscription et tout au long de la vie du contrat, la clarté dans l'expression des garanties, plus elle pourra espérer réduire ces signes de frustration et colère.

9. La médiation de l'assurance a exprimé environ 4 400 « positions » en 2022. Quand elle va dans le sens de l'assuré (31 % des cas), elle est quasi systématiquement suivie par l'assureur ou le courtier, ce qui est le signe à la fois de la discipline de la profession, et de la qualité de la production de la médiation. Si l'on ajoute les situations où, dès que la médiation a été saisie, l'assureur a réagi en transmettant une proposition de règlement amiable, l'assuré a obtenu gain de cause dans 46 % des cas lorsqu'il a saisi la médiation de son litige.

10. Ce qui implique une volonté de comprendre l'étendue des couvertures proposées par l'assureur en y consacrant un peu de temps et non l'envie de souscrire au plus vite via quelques clics sur internet en pensant, à tort, que tous les contrats d'assurance sont identiques.

Toutefois, de même que les paranoïaques peuvent avoir de vrais ennemis, la défiance des Français est parfois justifiée. Voici deux exemples :

Les assurances de téléphone portable

Tous les assureurs en la matière ne se comportent pas mal, mais de vrais problèmes demeurent, puisque les assurances affinitaires¹¹ représentent 18 % des saisines de la médiation en assurance de dommages en 2022, et les assurances de téléphone portable en particulier 12 %¹².

Le sujet est devenu un « marronnier » facile pour les journalistes, car il est aisé de recueillir des témoignages de tentatives de vente forcée de la part du vendeur dans de grandes enseignes de distribution¹³. Le sujet est connu de tous. En 2022, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) du ministère de l'Économie et des Finances a engagé des poursuites contre un courtier important¹⁴ qui a fait récemment l'objet d'un retrait temporaire d'agrément par l'ACPR et les associations de consommateurs dénoncent de façon régulière certaines pratiques¹⁵.

Heureusement, sous l'impulsion du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), qui rassemble toutes les parties prenantes (professionnels, consommateurs, pouvoirs publics...), et à partir des constats faits, entre autres, par la médiation de l'assurance, des avancées ont eu lieu depuis deux ans. L'adoption d'un premier avis, le 29 avril 2022, a ainsi décidé de l'extension du délai de renonciation au contrat, le faisant passer de quatorze à trente jours, et faisant débiter ce délai seulement à compter du paiement de la première prime en cas de période de gratuité. Cette idée d'extension du délai de rétractation, afin de vérifier le consentement du consommateur, est apparue tellement pertinente que le législateur l'a reprise dans la loi dite « pouvoir d'achat » du 16 août 2022.

De nouvelles avancées ont eu lieu dans le cadre du CCSF, avec un second avis le 24 janvier 2023. Ce dernier vise à améliorer fortement la bonne information du consommateur par un récapitulatif annuel des caractéristiques de son contrat et des modalités possibles de résiliation ; les pratiques commerciales, avec un avertissement sur le fait que les rémunérations variables, touchées par les vendeurs quand ils placent ces produits, ne doivent pas fausser l'information et le conseil et ne doivent pas être versées avant la vente rémunérée.

11. Assurance complémentaire optionnelle à laquelle un client peut souscrire à l'achat d'un produit ou d'un service.

12. Nous notons sur les premiers mois de 2023 une forte progression des saisines à propos des assurances de téléphone portable, de l'ordre de 50 %.

13. Voir « Les secrets du plus jeune milliardaire de France », *Envoyé spécial*, France 2, 19 janvier 2023.

14. Voir « Pratiques commerciales trompeuses : la DGCCRF a transmis à l'autorité judiciaire les résultats de ses dernières investigations concernant les sociétés du groupe INDEXIA (SFAM) », *DGCCRF*, 4 avril 2022.

15. Voir « Chez SFR, des clients assurés malgré eux », *60 millions de consommateurs*, 8 septembre 2021.

Les autorités de supervision et de contrôle doivent sanctionner les quelques acteurs qui ont ces pratiques incorrectes, afin d'assainir le marché et d'envoyer un signal à ceux qui seraient tentés de les imiter, courtiers ou assureurs. Ces quelques acteurs « voyous » doivent être traités en voyous. Ils portent atteinte non seulement à la réputation des assurances affinitaires mais à toute la profession de l'assurance, tant ces sujets concernent le grand public.

Des clauses d'exclusion illégales encore dans les contrats ¹⁶

Autre sujet de nature à alimenter la défiance du public : les décisions de la Cour de cassation ne conduisent pas toujours les assureurs à modifier leurs nouveaux contrats. Il s'agit ici des clauses d'exclusion floues condamnées de longue date par la plus haute juridiction judiciaire du pays sur le « défaut d'entretien » de l'habitation, la « négligence » ayant facilité un sinistre, la maison qui doit être construite selon les « règles de l'art ». En assurance de personnes, il s'agit des « troubles psychiques » ou de tout « autre mal de dos », notions que la Cour de cassation a estimées vagues et en cela contraires à la loi, qui demande que ces clauses soient précises, « formelles et limitées ».

De très grands assureurs ont décidé en 2022 de modifier leurs pratiques et de faire disparaître ces clauses dans leurs contrats. Responsabiliser l'assuré en le rendant acteur de la prévention du risque est important, et on ne peut qu'approuver la volonté de lutter contre la fraude. Mais ces buts louables ne peuvent être poursuivis en utilisant des clauses déclarées illégales par la Cour de cassation.

Outre les appels du médiateur à se mettre en conformité, le durcissement de la jurisprudence de la Cour de cassation par une décision du 17 juin 2021 a sans aucun doute joué un rôle décisif¹⁷. Dans une décision relative à une clause d'exclusion en assureur emprunteur ayant conservé l'expression « autre mal de dos », elle a estimé que ce ne sont pas seulement ces quelques mots qui étaient inopposables à l'assuré, mais toute la clause, y compris d'autres exclusions tout à fait précises. Dans son rapport annuel pour l'année 2021, publié à l'été 2022, la Cour de cassation a souligné l'importance de sa décision de juin 2021 en consacrant trois pages à l'explication de celle-ci¹⁸. Elle a ainsi conclu : « La deuxième chambre civile de la Cour de cassation, par l'arrêt du 17 juin 2021, commenté, a décidé qu'une clause d'exclusion contenant des causes d'exclusion ne satisfaisant pas aux exigences de l'article L.113-1 du Code des assurances

16. Sur ce sujet, voir *Les Cahiers de la médiation de l'Assurance*, 28 février 2023.

17. Voir legifrance.gouv.fr

18. *Rapport annuel 2021* de la Cour de cassation.

est nulle dans sa globalité. Cette décision, par une approche similaire à celle mise en œuvre par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans le domaine des clauses abusives, prend en compte les exigences de protection des consommateurs affirmées par le législateur national et les normes européennes. Elle est de nature à assurer tant l'effet dissuasif que l'effet incitatif de la sanction de l'annulation ».

Plusieurs acteurs majeurs ont indiqué à la médiation ces derniers mois leur volonté de faire évoluer leurs contrats en faisant disparaître ces clauses d'exclusion floues. L'ensemble du secteur doit se mettre en conformité dans les meilleurs délais, à la fois pour des raisons d'image – le respect du droit – et pour son potentiel impact économique en vertu de la nouvelle jurisprudence de la Cour de cassation.

II. L'INCOMPRÉHENSION DEVANT LES RÈGLES QUI DOIVENT S'APPLIQUER

L'assurance est un domaine dans lequel on voit bien toutes les contradictions des réglementations : on veut protéger à la fois l'assureur, qui joue un rôle économique et social important (l'assureur doit donc dégager des profits afin de préserver sa solvabilité) et l'assuré (protection du consommateur *via* des pratiques commerciales loyales). On veut des contrats simples à lire mais également détaillés sur ce qui est couvert et exclu. Si bien qu'à force de réglementations européennes et françaises visant, d'une part, à protéger le consommateur, d'autre part, à expliquer à l'assureur comment il doit exercer son devoir d'information et de conseil et être gouverné, on en arrive à des contrats longs de dizaines de pages, que l'assuré ne lit pas, en pratique, au moment de la souscription.

Le débat sur les garanties pertes d'exploitation des commerçants pendant la crise sanitaire l'a bien montré : il y avait en général plusieurs documents à consulter (conditions particulières, conditions générales, avenant propre au secteur de la restauration par exemple) si bien que le jeu du mécanisme de la garantie était très compliqué à comprendre pour l'assuré, mais aussi parfois pour l'assureur.

Un important travail sur la clarté des contrats reste à mener, à compléter par un travail sur la qualité du conseil, qui doit se pratiquer tout au long de la vie du contrat et pas seulement lors de la souscription.

Autre difficulté : l'incompréhension devant le vocabulaire utilisé. Derrière le même mot peuvent se cacher des réalités différentes. On peut être

reconnu « invalide » par la Sécurité sociale mais ne pas l'être par l'assureur, car le contrat d'assurance ne couvrira que la catégorie la plus extrême de la Sécurité sociale, celle où l'assuré a besoin de l'assistance constante d'une tierce personne pour réaliser les actes de la vie quotidienne¹⁹. Bien sûr, l'assureur indique en général dans le contrat qu'il n'est pas tenu par les définitions d'autres organismes, et notamment par celles de la Sécurité sociale. Il n'en demeure pas moins que cette situation est difficile à comprendre pour l'assuré, qui a reçu une carte tricolore d'invalidité de la part de la Sécurité sociale (par exemple de catégorie 2, où il n'est plus possible d'exercer des métiers ayant une dimension physique²⁰) mais qui n'est pas reconnu invalide par l'assureur – à juste titre en vertu de la stricte application du contrat.

La médiation appelle les assureurs à veiller à ce que les définitions utilisées dans les contrats ne s'éloignent pas du langage courant.

Au nom de la liberté contractuelle, deux parties à un contrat peuvent décider que pour le contrat en question tel mot, par exemple « accident », aura telle signification. Cela conduit cependant à des situations incompréhensibles pour l'assuré, qui a le sentiment d'avoir été trompé, en particulier si son attention n'a pas été attirée, au moment de la souscription, sur la définition très restrictive retenue.

Dans le dictionnaire *Larousse*, par exemple, la définition d'un accident est : « qui est l'effet du hasard ; qui n'est pas prévu ; fortuit ». La définition d'un accident varie d'un contrat à l'autre sur le marché. Voici une définition très habituelle figurant dans un contrat d'assurance emprunteur : « toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré provenant exclusivement et directement de l'action soudaine et imprévisible d'une cause extérieure ». D'autres contrats ajoutent encore comme critère le fait que l'événement soit « brutal », ou qu'il résulte d'un « choc ». Ces différences sont telles que des situations vécues comme des « accidents » par les assurés, c'est-à-dire des événements non prévus et non souhaités, ne sont pas reconnues comme telles au sens du contrat, car elles ne sont pas tout à la fois « soudaines », « imprévisibles », « non intentionnelles » de la part de l'assuré et « résultant directement et exclusivement d'une cause extérieure »²¹.

On pourrait donner une autre illustration avec le mot « effraction » dans le cadre des garanties vol, en assurance automobile par exemple. Les preuves exigées par l'assureur ne peuvent pas être si restrictives, telles une preuve

19. Se laver, se déplacer, s'habiller, manger...

20. Par exemple agriculteur, serveur de restaurant, infirmière...

21. Par exemple : tomber d'une échelle ne sera pas considéré comme un accident si aucune cause extérieure à la personne n'a causé la chute ; de même si une personne chute à son domicile, est hospitalisée et décède quelques semaines plus tard, le caractère « soudain » du décès sera manquant pour délivrer la garantie décès accidentel.

du forçement de la colonne de direction, qu'elles en deviennent impossibles à fournir par l'assuré, cette technique de vol de voiture ayant disparu avec la modernisation des véhicules.

Il y a d'autres exemples, comme la définition de ce qu'est une « blessure » dans un contrat protégeant contre les accidents de la vie (qui restreint la blessure aux cas de fractures et de brûlures) ou la définition de ce que sont les « objets personnels » en cas de vol à l'extérieur de l'habitation.

La médiation appelle assureurs et courtiers à prendre le temps, au moment de la souscription, d'explicitier ces notions aux prospects et aux assurés. De ce point de vue, il est de l'intérêt de tous que l'échange dure un certain temps pour que le devoir de conseil puisse s'exercer. Le conseiller en assurance doit pousser l'assuré à s'interroger sur ses souhaits et ses besoins. Par exemple, en assurance habitation, a-t-il bien compté toutes les pièces de son habitation, y compris les caves et dépendances ? Y a-t-il des objets de valeur à assurer et pour quels montants ? Il faut rappeler l'importance de conserver des preuves de la valeur de ces objets (factures, photos...).

De nouveaux acteurs sur Internet prétendent qu'avec eux, le processus de souscription d'une assurance habitation peut être réduit à une minute et trente secondes par la réponse rapide à quatre questions. On peut se demander ce que l'assuré peut comprendre au produit auquel il adhère et si le devoir de conseil a pu être exercé.

Enfin, la médiation insiste sur le fait que le devoir de conseil doit s'exercer tout au long de la vie du contrat. Trop souvent, les assureurs et courtiers ne font pas un point régulier avec leur assuré – un entretien au moins tous les deux ans serait une bonne pratique – pour savoir si des changements sont intervenus dans sa situation afin d'actualiser le contrat en conséquence – par exemple revaloriser le capital dédié aux objets de valeur dans l'habitation.

III. LA COMPLEXITÉ RÉGLEMENTAIRE

Le secteur de l'assurance, surréglementé du fait de son importance économique et sociale, est un bon exemple de la difficulté à conserver une réglementation pertinente, en partie parce que différentes administrations se trouvent en compétition pour réguler le secteur.

Au niveau national, citons le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique *via* les Directions générales du

Trésor d'une part, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'autre part ; l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui veille à la solvabilité des assureurs et à la protection des assurés, et émet des recommandations, ce que l'on appelle de la *soft law* ; la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui veille au respect des données personnelles en faisant part de lignes directrices ; l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui veille à la protection des épargnants et publie également des recommandations ; l'Autorité de la concurrence qui aura à se prononcer en cas de rapprochement entre acteurs afin d'éviter les positions dominantes qui nuiraient aux consommateurs...

Au niveau européen, citons au moins la Commission européenne qui a le monopole de proposition d'une directive ou d'un règlement, et l'EIOPA²², qui la conseille et émet ses propres recommandations à destination des superviseurs et des assureurs²³.

À cela s'ajoutent les jurisprudences de la CJUE et de la Cour de cassation française, qui peuvent jouer un rôle décisif – par exemple pour la première à propos de ce qu'il faut comprendre par « support durable » et pour la seconde à propos de la prescription des litiges – mais aussi contribuer à alourdir la rédaction des contrats par les précisions requises.

Chacun est dans son rôle et chacun essaie sans aucun doute de faire de son mieux pour mener à bien la mission confiée. Mais chacun est aussi « dans son silo ». Ce nombre élevé d'intervenants, tous légitimes dans leur domaine mais qui se coordonnent peu²⁴ et pensent trop souvent que leur valeur ajoutée consiste à produire de nouvelles normes afin de prouver leur vigilance, contribue à la complexité des règles à respecter et à la difficile lisibilité des contrats.

Une bonne illustration réside dans les modalités de résiliation du contrat d'assurance. Il y avait jusqu'à présent seize modalités possibles de résiliation d'un contrat. Cela résulte de strates de réglementation qui se sont ajoutées les unes aux autres au fil du temps²⁵. Les modalités de résiliation diffèrent selon que l'on est en assurance de biens (matériels

22. European Insurance and Occupational Pensions Authority ou, en français, Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP).

23. Voir à ce sujet Arnaud Chneiweiss et Maud Vautrin, « Compliance, une illusion dangereuse », *Risques*, n° 102, 2015, où il est évoqué le concept d'avalanche réglementaire.

24. À noter que l'AMF et l'ACPR coopèrent dans le but de protection des épargnants notamment, avec des publications conjointes.

25. 1989 : loi du 31 décembre 1989 qui consacre le principe de la résiliation annuelle. 2005 : loi Chatel, qui oblige les assureurs à rappeler la faculté de dénonciation de la tacite reconduction du contrat. 2014 : loi Hamon, instaurant la résiliation à tout moment, après la première année de souscription, pour l'assurance habitation, l'assurance automobile (responsabilité civile) et l'assurance affinitaire. 2019 : loi du 14 juillet 2019 introduisant la résiliation à tout moment après la première année de souscription pour les contrats de complémentaire santé. 2022 : loi du 28 février 2022 appliquant à l'assurance emprunteur la possibilité de résilier à tout moment, dès la souscription.

et immatériels) ou assurance de personnes, que la résiliation du contrat est à l'initiative de l'assuré ou de l'assureur, qu'il s'agisse d'un contrat d'assurance collectif ou individuel... Selon les cas, il faut prévenir l'autre partie un mois à l'avance, deux mois, trois mois... ; par lettre recommandée ou non. La résiliation « à tout moment » a été rendue possible par le législateur, progressivement, pour certains contrats, un an après la souscription (automobile, habitation, assurance affinitaire, santé) mais pas pour les autres. Tout ceci est incompréhensible pour l'assuré et parfois pour l'assureur également, qui se trompe dans la règle à respecter.

La médiation a alerté sur le sujet et le Comité consultatif du secteur financier a eu le courage et l'énergie de s'emparer du dossier. Tous les acteurs, consommateurs comme assureurs et courtiers, sont convenus de cette complexité qui n'était bonne pour personne et ne résultait d'aucune vision.

Les travaux du Comité ont duré moins d'un an et ont débouché sur un avis publié en mai 2022 pour une mise en œuvre au 1^{er} juillet 2023 : la philosophie est d'aller vers la simplification des modalités de résiliation par l'extension de la possibilité de résilier « à tout moment » après un an de détention du contrat. Quelques contrats de nature saisonnière (navigation de plaisance, chasse, assurance scolaire...) restent encore à l'écart du dispositif mais ce sera un progrès considérable.

Cet exemple montre que la complexité réglementaire n'est pas une fatalité. Si tous les acteurs concernés peuvent être réunis et entraînés dans une dynamique de transparence et de clarification – ici les professionnels de l'assurance, les consommateurs et les pouvoirs publics dans le cadre du CCSF –, ils peuvent convenir de la manière de simplifier les règles. Il faut beaucoup d'énergie chez celui ou celle qui anime les travaux, et de la bonne volonté chez les différents acteurs pour y parvenir, mais faire confiance aux discussions entre les principaux acteurs concernés est souvent la bonne manière de réguler, quitte à ce que le consensus soit ensuite repris sur certains points par le législateur.

IV. LE MANQUE DE CONNAISSANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES FRANÇAIS

Via les dossiers étudiés à la médiation de l'assurance, on constate aussi la méconnaissance chez les Français des mécanismes économiques et financiers et du fonctionnement d'un contrat d'assurance.

En assurance vie, les assurés s'étonnent régulièrement auprès de la médiation de la diminution du rendement de leurs supports en euros par rapport au moment où ils ont souscrit dans les années 1990, comme si la rentabilité de ce dernier pouvait cheminer à l'écart du mouvement historique de baisse des taux d'intérêt vécu au cours des trente dernières années. Ou l'on affirmera ne pas avoir été correctement informé de la volatilité possible des supports en unités de compte, qui sont liés à l'évolution des marchés financiers.

En prévoyance, certains assurés regrettent d'avoir souscrit des garanties (incapacité de travail, invalidité, décès...) à fonds perdus, comme si elles avaient été inutiles. Mais c'est bien la nature d'un contrat d'assurance d'être souscrit pour faire face aux éventuels coups durs de la vie, et tant mieux si l'assureur n'a pas eu à indemniser un sinistre, cela veut dire aussi qu'il n'est rien arrivé à l'assuré.

Pendant la crise sanitaire, de nombreux assurés ont dit ne pas comprendre pourquoi leur assurance automobile n'était pas moins chère, puisqu'ils avaient moins ou pas roulé pendant les périodes de confinement. Mais une voiture doit être assurée en continu, car même à l'arrêt elle peut provoquer des dégâts (fuite d'huile, explosion...) et les mêmes assurés ne se sont pas interrogés, dans le cas d'une utilisation de la voiture plus élevée, sur une augmentation de leur prime d'assurance. En France, très peu de contrats d'assurance font varier le niveau de la prime en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

Un exemple type de contrat incompris est celui relatif au financement des frais d'obsèques. Ce type de contrats garantit le versement d'un capital aux personnes désignées au moment du décès de l'assuré. Si l'assuré meurt jeune, il aura peu cotisé mais l'assureur versera le capital convenu aux bénéficiaires désignés (par exemple 4 000 euros). À l'inverse, si l'assuré vit très longtemps, il va cotiser nettement plus que le capital qui sera versé aux bénéficiaires désignés pour financer les obsèques. Au total, un équilibre est trouvé par l'assureur afin de fixer son tarif. Mais dans le cas de ceux qui ont « trop » cotisé, c'est souvent une source d'incompréhension pour les héritiers, que le total des cotisations ne soit pas reversé en capital au moment du décès²⁶.

On en revient à la nécessité de bien expliquer le fonctionnement d'un contrat d'assurance, qui repose sur les notions d'aléa, de risque, de mutualisation. La vocation d'un contrat d'assurance est de bien protéger en cas de coup dur, pas de fournir une avance de trésorerie ou d'être source d'enrichissement (à l'exception de la catégorie très particulière des contrats d'épargne bien sûr).

26. À propos de ce type de contrats, un engagement pourrait être pris de cesser de prélever les primes d'assurance quand l'assureur a collecté deux fois le montant du capital qui sera versé aux bénéficiaires désignés.

D'une façon générale, il faut inciter à souscrire une assurance qui protège bien en cas de sinistre, en particulier dans le cas de ménages aux revenus modestes, et qui forcément coûte plus cher qu'une assurance minimale. Une assurance peu chère couvrira probablement peu au moment du sinistre. Un ménage aisé pourra puiser dans son assurance vie ou ses autres ressources financières pour faire face à un coup dur. Pour un ménage aux revenus modestes, la panne de la voiture ou le dégât des eaux peuvent avoir des conséquences lourdes s'il ne peut financer les réparations.

À tout le moins, les différentes options doivent être présentées au prospect afin qu'il souscrive en toute connaissance de cause. Faute de quoi, l'assuré dira alors au moment du sinistre qu'il a été mal conseillé à la souscription, argument que nous entendons souvent à la médiation de l'assurance.

Tous les acteurs peuvent répondre à ce besoin de développer la pédagogie et l'éducation financière : les assureurs et courtiers, les associations de consommateurs, les pouvoirs publics *via* notamment la Banque de France, l'ACPR et l'AMF. Sur ce plan, l'abondance de contributions ne nuit pas. La médiation de l'assurance considère que c'est également une mission essentielle, car sans une bonne compréhension des principes assurantiels, comment trouver un apaisement dans le conflit entre l'assuré et l'assureur ?

V. L'INÉGALITÉ ENTRE CEUX QUI SE BATTENT POUR FAIRE VALOIR LEURS DROITS ET LES AUTRES

En 2022, quand un assuré a décidé de saisir la médiation de l'assurance, il a obtenu satisfaction en tout ou partie dans 46 % des cas²⁷, alors que le dossier avait pourtant déjà été examiné deux fois par l'assureur. Soit parce que l'assureur a spontanément proposé une transaction amiable quelques semaines après la saisine, ayant réétudié le dossier (c'est notamment fréquent à propos des assurances de téléphone portable). Soit parce que la médiation de l'assurance ayant été au bout du processus en rédigeant une proposition de solution, est allée dans le sens de l'assuré²⁸.

Cette statistique montre l'utilité de la médiation pour apaiser les tensions. Elle doit aussi faire réfléchir assureurs et courtiers sur la qualité de leur gestion des sinistres. Ceux qui ont persisté à contester la position de leur

27. Si le dossier était recevable. Début 2023, ce pourcentage a franchi la barre des 50 %.

28. Lorsque la médiation de l'assurance donne raison à l'assuré, elle est quasi systématiquement suivie par l'assureur ou le courtier.

assureur, parfois assistés par une association de consommateurs, ou par leur assureur de protection juridique, ou un avocat, ont eu raison de le faire dans presque un cas sur deux. C'est beaucoup.

Bien sûr on peut penser que ce chiffre est biaisé : ceux qui ont saisi la médiation avaient souvent de bons arguments pour le faire. On ne saurait donc étendre cette statistique à la gestion de l'ensemble des sinistres traités en France par la profession de l'assurance. Il n'en demeure pas moins qu'elle soulève la question de l'inégalité de traitement entre les assurés qui savent se défendre, ou ont l'énergie de le faire, et les autres.

Les assureurs doivent être perçus comme des repères solides dans un monde instable. Ils vendent de la confiance, la promesse qu'ils seront là, aux côtés de l'assuré, si dans quelques mois un coup dur se produit, qu'il s'agisse d'un accident de voiture, d'un dégât des eaux ou d'un problème de santé. Si l'idée se répandait dans le public que leur parole devait être contestée au moment de l'indemnisation, c'est ce socle de confiance qui serait atteint.

Pour maintenir la relation de confiance, les services de gestion de sinistres et de réclamations doivent sans doute être renforcés. D'autant plus que désormais le délai pour traiter une réclamation a été réduit à deux mois à la suite de la recommandation de l'ACPR du 9 mai 2022²⁹ : deux mois après l'expression d'un mécontentement par écrit de l'assuré, ce dernier peut désormais saisir la médiation. Le très fort afflux de saisines constaté début 2023 (+ 80 % de dossiers à traiter par la médiation au premier semestre 2023 par rapport à la même période de 2022) montre que les assurés se sont vite emparés de cette nouvelle possibilité.

CONCLUSION

Depuis des années, les gouvernements souhaitent développer les formes de règlement amiable des litiges, en Europe comme en France. La médiation de la consommation dans sa forme actuelle résulte d'une directive européenne de 2013³⁰, transposée en droit français en 2015.

29. ACPR, Recommandation 2022-R-01 du 9 mai 2022 sur le traitement des réclamations.

30. La Directive 2013/11/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation et modifiant le règlement [CE] n° 2006/2004 et la directive 2009/22/CE (directive relative au RELC) généralisant l'obligation pour une entreprise d'avoir un système de médiation.

Dans notre pays, citons la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (loi de programmation pour la justice), qui a imposé le recours préalable à une médiation ou un conciliateur de justice en cas de litige dont l'enjeu est inférieur à 5 000 euros³¹. En janvier 2023, le ministre de la Justice a annoncé que l'un des principaux axes du plan d'action pour la justice serait le développement d'une « politique de l'amiable³² ». Le but poursuivi est bien sûr de désengorger les tribunaux.

En outre, la médiation est en effet un dispositif souple, pragmatique, qui prend position plus vite qu'une action en justice³³, qui est gratuite pour les assurés puisqu'elle est totalement financée par les assureurs et courtiers – c'est ce qui résulte d'une directive européenne et de la loi – et qui permet des prises de position en équité.

La médiation peut ainsi aller dans le sens de l'assuré pour rétablir le juste d'une façon qui n'est pas ouverte aux juges, qui s'en tiennent à la règle de droit. Quand la médiation estime que la stricte application du contrat conduit à une situation absurde au vu des circonstances du sinistre, elle peut émettre une position dite « en équité ». Ce fut le cas en 2022 dans presque 6 % des cas.

Étant quasi systématiquement suivie par les assureurs, y compris sur ces cas en équité, la médiation contribue à apaiser la relation.

Dans une société française plus défiante que jamais³⁴, et alors que les questions d'assurance sont essentielles à la cohésion sociale, la médiation de l'assurance a un rôle important à jouer. Pour dire, au cas par cas, ce qui apparaît juste, en droit ou en équité. Pour expliquer, apaiser, jouer le rôle d'un tiers de confiance. Pour dénoncer aussi, parfois, des comportements ou des contrats choquants.

Ce rôle est de mieux en mieux reconnu. Citons le Professeur Luc Mayaux, directeur de l'Institut des assurances de Lyon, qui a écrit dans la *Revue générale du droit des assurances* en septembre 2021 :

« L'expression de "mode alternatif de règlement des conflits" n'a jamais été autant d'actualité, la médiation devenant un concurrent pour la justice. Cette évolution appelle plusieurs niveaux d'analyse. Sur un plan politique et financier tout d'abord, elle traduit *volens nolens* un désengagement des pouvoirs publics relativement à une prérogative pourtant régaliennne.

31. Voir sur le site du ministère de la Justice : « Favoriser les modes amiables de règlement des litiges », 10 décembre 2020.

32. Voir justice.gouv.fr, « Lancement de la politique de l'amiable », 13 janvier 2023.

33. En juin 2023, celui qui saisit la médiation de l'assurance obtient une réponse 7 mois plus tard en moyenne. Dans 40 % des cas le dossier est résolu dans les 3 mois.

34. Voir les enquêtes du Cevipof, « Le baromètre de la confiance en politique ».

La médiation, dispositif interne à la profession, serait plus efficace que la justice (car émanant d'experts) et surtout elle ne coûte rien à l'État. On retrouve le même mouvement avec l'autorégulation du courtage. Sur un plan juridique ensuite, la standardisation des "propositions de solution" (qui est obligée vu le nombre) renforce la normativité du "droit mou" (ou du *soft power* comme dit le médiateur de l'assurance dans son rapport) qui se durcit singulièrement. Il faut rappeler que le droit se nourrit de la répétition. Et le tempérament apporté par l'équité n'en est pas réellement un dès lors qu'on passe d'une équité subjective (celle de l'arbitre ou du médiateur "classique") à une équité supérieure, à un principe d'équité qui tend à devenir un principe général du droit. À cet égard, la lecture du rapport du médiateur de l'assurance, et des "études de cas" qu'il comporte, va devenir aussi nécessaire (*horresco referens*) que celle du rapport annuel de la Cour de cassation. À quand un commentaire comparé des deux rapports qui paraîtrait tous les ans dans cette revue ? On n'en est pas là, mais on voit que la médiation n'est pas seulement un phénomène sociologique, qui en dit beaucoup sur le monde contemporain. Elle est aussi une réalité juridique. Au moins en assurance, le médiateur est devenu un acteur du droit à part entière ».

Alors que les pouvoirs formels de la médiation de l'assurance sont limités, elle doit convaincre, par son indépendance et sa compétence.

Son action est tendue vers le service à rendre aux assurés. Elle ne travaille pas sur des dossiers abstraits, elle sait que ses réponses sont attendues en général avec impatience par des assurés de bonne foi qui, à tort ou à raison, ont le sentiment de ne pas avoir été bien traités³⁵.

35. Pour en savoir plus sur la médiation de l'assurance, il est possible de suivre les publications de la médiation en vous connectant sur le site www.mediation-assurance.org.



Arnaud CHNEIWEISS
José BARDAJI

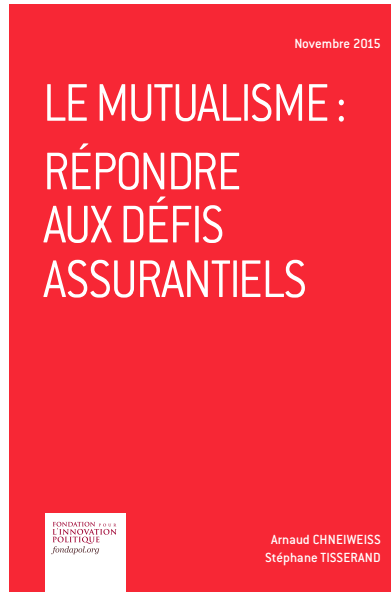
LES ASSUREURS FACE AU DÉFI CLIMATIQUE

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Août 2020



Retrouver sur notre site internet la vidéo de l'intervention de Arnaud Chneiweiss, lors de l'évènement de la Fondation pour l'innovation politique, *Le progrès, c'est nous ! 24 heures non-stop*, le 16 novembre 2013.



NOS PUBLICATIONS

L'Europe et notre souveraineté. L'Europe est nécessaire, la France aussi

Édouard Balladur, juin 2023, 18 pages

L'enseignement supérieur privé en France

Laurent Batsch, juin 2023, 57 pages

Complexité. Critique d'une idéologie contemporaine

Sophie Chassat, juin 2023, 40 pages

Politique migratoire : que faire de l'accord franco-algérien de 1968 ?

Xavier Driencourt, mai 2023, 29 pages

De la transition écologique à l'écologie administrée, une dérive politique

David Lisnard et Frédéric Masquelier, mai 2023, 30 pages

Pour un nouvel ordre énergétique européen

Cécile Maisonneuve, avril 2023, 56 pages

Le XXI^e siècle du christianisme - édition de poche

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mars 2023, 378 pages

Élections, médias et réseaux sociaux : un espace public en décomposition

Victor Delage, Dominique Reynié, Mathilde Tchounikine, mars 2023, 32 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (2)

Transition énergétique, géopolitique et industrie : quel rôle pour l'État ?

Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 48 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (1)

Les conditions de réussite du programme nucléaire français de 1945 à 1975

Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 44 pages

Immigration : comment font les États européens

Fondation pour l'innovation politique, mars 2023, 46 pages

La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2023, 57 pages

L'opinion européenne 2020-2022

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, décembre 2022, 240 pages

Innovation politique 2021 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2022, 340 pages

Innovation politique 2021 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2022, 440 pages

Maghreb : l'impact de l'islam sur l'évolution sociale et politique

Razika Adnani, décembre 2022, 36 pages

Italie 2022 : populismes et droitisations

Anna Bonalume, octobre 2022, 60 pages

Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ?

Bruno Tertrais, octobre 2022, 39 pages

Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite

Sous la direction de Dominique Reynié, septembre 2022, 64 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (2)

Les questions à long terme

Christian Pfister, juillet 2022, 34 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (1)

État des lieux et perspectives à court-moyen terme

Christian Pfister, juillet 2022, 47 pages

La montée en puissance de l'islamisme woke dans le monde occidental

Lorenzo Vidino, juin 2022, 29 pages

2022, présidentielle de crises

Sous la direction de Dominique Reynié, avril 2022, 80 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (4)**La gestion des déchets : rôle et compétence de l'État en démocratie**

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (3)**L'enjeu des générations futures**

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 41 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (2)**Les solutions pour maîtriser le risque effectif**

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 42 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (1)**Déchets et déchets nucléaires : durée de vie et dangers potentiels**

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France – édition 2022

AJC Paris et Fondation pour l'innovation politique, janvier 2022, 38 pages

Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire

Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, janvier 2022, 34 pages

Libertés : l'épreuve du siècle

Sous la direction de Dominique Reynié, janvier 2022, 96 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã

Élections départementales et régionales 2021 : une analyse cartographique

Céline Colange, Sylvain Manternach, décembre 2021, 76 pages

Innovation politique 2020 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2021, 428 pages

Innovation politique 2020 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2021, 344 pages

Défendre l'autonomie du savoir

Nathalie Heinrich, novembre 2021, 32 pages

Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale

Fondation pour l'innovation politique, novembre 2021, 82 pages

2022, le risque populiste en France (vague 5)**Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié (dir.), octobre 2021, 72 pages

Parti et Démocratie

Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondation pour l'innovation politique et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

Commerce illicite de cigarettes, volet II.**Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enjeux financiers**

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 32 pages

Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire

Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 47 pages

Les décroissants en France. Un essai de typologie

Eddy Fougier, septembre 2021, 31 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2021

Fondation pour l'innovation politique, septembre 2021, 84 pages

Les primaires électorales et les systèmes de départage des candidats à l'élection présidentielle

Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 51 pages

L'idéologie woke. Face au wokisme (2)

Pierre Valentin, juillet 2021, 32 pages

L'idéologie woke. Anatomie du wokisme (1)

Pierre Valentin, juillet 2021, 34 pages

Protestation électorale en 2021 ?

Données issues du 1^{er} tour des élections régionales

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élixa Grandjean, Katherine Hamilton, Léo Major, Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

2022, le risque populiste en France (vague 4)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié (dir.), juin 2021, 64 pages

La conversion des Européens aux valeurs de droite

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

Les coûts de la transition écologique

Guillaume Bazot, mai 2021, 37 pages

Le XXI^e siècle du christianisme

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

Les protestants en France, une minorité active

Jean-Paul Willaime, avril 2021, 34 pages

L'agriculture bio et l'environnement

Bernard Le Buanec, mars 2021, 27 pages

Devrions-nous manger bio ?

Léon Guéguen, mars 2021, 36 pages

Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?

Gil Kressmann, mars 2021, 48 pages

Pauvreté dans le monde : une baisse menacée par la crise sanitaire

Julien Damon, février 2021, 33 pages

Reconquérir la biodiversité, mais laquelle ?

Christian Lévêque, février 2021, 37 pages

Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale

Marco Baroni, février 2021, 66 pages

Souveraineté économique : entre ambitions et réalités

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 66 pages

Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire

Valérie Faudon, janvier 2021, 36 pages

Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 40 pages

Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 35 pages

Glyphosate, le bon grain et l'ivraie

Marcel Kuntz, novembre 2020, 45 pages

Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 42 pages

2022, le risque populiste en France (vagues 2 et 3)

Un indicateur de la protestation électorale Dominique Reynié, octobre 2020, 86 pages

Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionnariat

Frédéric Gonand, septembre 2020, 37 pages

Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté

Patrice Geoffron, septembre 2020, 35 pages

Relocaliser en France avec l'Europe

Yves Bertoncini, septembre 2020, 40 pages

Relocaliser la production après la pandémie ?

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 46 pages

Qui paie ses dettes s'enrichit

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 37 pages

L'opinion européenne en 2019

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, septembre 2020, 212 pages

Les assureurs face au défi climatique

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 33 pages

Changements de paradigme

Josef Konvitz, juillet 2020, 20 pages

Hongkong : la seconde rétrocession

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 62 pages

Tsunami dans un verre d'eau

Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

Innovation politique 2019 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, juin 2020, 412 pages

Innovation politique 2019 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, juin 2020, 400 pages

Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion

Victor Delage, juin 2020, 16 pages

De la distanciation sociale à la distanciation intime

Anne Muxel, juin 2020, 24 pages

Covid-19 : Cartographie des émotions en France

Madeleine Hamel, mai 2020, 24 pages

Ne gaspillons pas une crise

Josef Konvitz, avril 2020, 23 pages

Retraites : leçons des réformes suédoises

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 37 pages

Retraites : leçons des réformes belges

Frank Vandenbroucke, février 2020, 40 pages

Les biotechnologies en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, février 2020, 44 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France

AJC Paris et Fondation pour l'innovation politique, janvier 2020, 32 pages

OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 35 pages

Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat

CREC Saint-Cyr et la Fondation pour l'innovation politique, décembre 2019, 128 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)**Défendre l'économie européenne par la politique commerciale**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 52 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)**Les pratiques anticoncurrentielles étrangères**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 40 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)**Politique de concurrence et industrie européenne**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 36 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019

Fondation pour l'innovation politique, novembre 2019, 80 pages

Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?

Emmanuel Combe, octobre 2019, 46 pages

2022, le risque populiste en France (vague 1)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages

La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »

Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 48 pages

1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne

Stéphane Courtois, septembre 2019, 51 pages

Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1^{er} septembre 2019

Patrick Moreau, septembre 2019, 26 pages

Campements de migrants sans-abri : Comparaisons européennes et recommandations

Julien Damon, septembre 2019, 44 pages

Vox, la fin de l'exception espagnole

Astrid Barrio, août 2019, 36 pages

Élections européennes 2019. Le poids des électors comparé au poids électoral des groupes parlementaires

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

Allô maman bobo (2). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 40 pages

Allô maman bobo (1). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 44 pages

L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante

Marcel Kuntz, juin 2019, 35 pages

Démocraties sous tension

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,

volume I, Les enjeux, 156 pages ; **volume II**, Les pays, 120 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

La longue gouvernance de Poutine

Michel Eltchaninoff, mai 2019, 31 pages

Politique du handicap : pour une société inclusive

Sophie Cluzel, avril 2019, 23 pages

Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 42 pages

Un an de populisme italien

Alberto Toscano, mars 2019, 33 pages

Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 46 pages

Une civilisation électrique (2). Vers le réenchantement

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 34 pages

Une civilisation électrique (1). Un siècle de transformations

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 32 pages

Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention

Jacques Percebois, février 2019, 42 pages

Vers une société post-carbone

Patrice Geoffron, février 2019, 36 pages

Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 26 pages

Innovation politique 2018 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2019, 544 pages

Innovation politique 2018 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2019, 472 pages

L'opinion européenne en 2018

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, janvier 2019, 176 pages

La contestation animaliste radicale

Eddy Fougier, janvier 2019, 35 pages

Le numérique au secours de la santé

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 38 pages

Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2018, 204 pages

Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 29 pages

La crise orthodoxe (2). Les convulsions, du XIX^e siècle à nos jours

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 31 pages

La crise orthodoxe (1). Les fondations, des origines au XIX^e siècle

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 28 pages

La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 33 pages

Le christianisme et la modernité européenne (2)**Comprendre le retour de l'institution religieuse**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

Le christianisme et la modernité européenne (1)**Récuser le déni**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle,**Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins**

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 64 pages

L'avenir de l'hydroélectricité

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 41 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes

Michel Martone, novembre 2018, 33 pages

Les géants du numérique (2) : un frein à l'innovation ?

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 77 pages

Les géants du numérique (1) : magnats de la finance

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 56 pages

L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, novembre 2018, 40 pages

Alternative für Deutschland : établissement électoral

Patrick Moreau, octobre 2018, 49 pages

Les Français jugent leur système de retraite

Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018, 28 pages

Migrations : la France singulière

Didier Leschi, octobre 2018, 34 pages

Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...

AJC Europe et la Fondation pour l'innovation politique, septembre 2018, 72 pages

La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan**Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang**

Hugues Hourdin, octobre 2018, 28 pages

Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration

Johan Martinsson, septembre 2018, 41 pages

Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 33 pages

Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 35 pages

Éthiques de l'immigration

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 35 pages

Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)

Fondation pour l'innovation politique, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

Villes et voitures : pour une réconciliation

Jean Coldefy, juin 2018, 40 pages

France : combattre la pauvreté des enfants

Julien Damon, mai 2018, 32 pages

Que pèsent les syndicats ?

Dominique Andolfatto, avril 2018, 40 pages

L'élan de la francophonie : pour une ambition française (2)

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin (1)

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

L'Italie aux urnes

Sofia Ventura, février 2018, 29 pages

L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous

Serge Soudoplatoff, février 2018, 40 pages

L'innovation à l'ère du bien commun

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 44 pages

Libérer l'islam de l'islamisme

Mohamed Louizi, janvier 2018, 64 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc

Thierry Rambaud, janvier 2018, 36 pages

L'opinion européenne en 2017

Dominique Reynié (dir.), Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 140 pages

Innovation politique 2017 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 492 pages

Innovation politique 2017 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 468 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 28 pages

Autriche : virage à droite

Patrick Moreau, novembre 2017, 32 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage

Fayçal Hafied, novembre 2017, 55 pages

Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 31 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 33 pages

Marché du travail : pour la réforme !

Fayçal Hafied, juillet 2017, 45 pages

Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie

Farid Gueham, juillet 2017, 49 pages

Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 37 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances
Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 38 pages

Dette publique : la mesurer, la réduire
Jean-Marc Daniel, avril 2017, 33 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière
Julien Damon, avril 2017, 36 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle
Olivier Faron, avril 2017, 31 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste : l'Europe démocratique menacée
Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société
David Reynié, mars 2017, 34 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 52 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 38 pages

L'actif épargne logement
Pierre-François Gouiffès, février 2017, 31 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?
Christophe de Voogd, février 2017, 37 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé
Patrick Negaret, février 2017, 34 pages

Hôpital : libérer l'innovation
Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 30 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour
Jérôme Jaffré, février 2017, 33 pages

La République des entrepreneurs
Vincent Lorphelin, janvier 2017, 37 pages

Des startups d'État à l'État plateforme
Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 36 pages

Vers la souveraineté numérique
Farid Gueham, janvier 2017, 31 pages

Repenser notre politique commerciale
Laurence Daziano, janvier 2017, 35 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté
Julien Damon, décembre 2016, 25 pages

L'Autriche des populistes
Patrick Moreau, novembre 2016, 59 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire
Albert Bressand, novembre 2016, 34 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN
Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 36 pages

Innovation politique 2016
Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2016, 758 pages

Le nouveau monde de l'automobile (2) : les promesses de la mobilité électrique
Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion
Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 34 pages

L'opinion européenne en 2016
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

Refonder l'audiovisuel public

Olivier Babeau, septembre 2016, 31 pages

La concurrence au défi du numérique

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 27 pages

Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité

Vincent Tournier, juin 2016, 51 pages

Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle

Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 33 pages

La blockchain, ou la confiance distribuée

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 35 pages

La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)

Sylvain Boulouque, mai 2016, 41 pages

Gouverner pour réformer : éléments de méthode

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 54 pages

Les zadistes (2) : la tentation de la violence

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 39 pages

Régionales (1) : vote FN et attentats

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 45 pages

Un droit pour l'innovation et la croissance

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 38 pages

Le lobbying : outil démocratique

Anthony Escurat, février 2016, 32 pages

Valeurs d'islam

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

Chiïtes et sunnites : paix impossible ?

Mathieu Terrier, janvier 2016, 29 pages

Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme

Daniel Hurstel, décembre 2015, 29 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 32 pages

L'opinion européenne en 2015

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 40 pages

Innovation politique 2015

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2015, 576 pages

Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant

Albert Bressand, octobre 2015, 35 pages

Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois

Albert Bressand, octobre 2015, 34 pages

PME : nouveaux modes de financement

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 30 pages

Vive l'automobilisme ! (2). Pourquoi il faut défendre la route

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 32 pages

Vive l'automobilisme ! (1). Les conditions d'une mobilité conviviale

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 27 pages

Crise de la conscience arabo-musulmane

Malik Bezouh, septembre 2015, 25 pages

Départementales de mars 2015 (3) : le second tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 41 pages

Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 43 pages

Départementales de mars 2015 (1) : le contexte

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 30 pages

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Julien Gonzalez, juillet 2015, 33 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 22 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain

François Bazin, juin 2015, 35 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 40 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 44 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 42 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 21 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 23 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 24 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 27 pages

Islam et démocratie : les fondements

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 27 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste

Asma Lamrabet, mars 2015, 36 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 34 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 34 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 29 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 46 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 46 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 32 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 32 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 28 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 31 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 44 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 42 pages

Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 44 pages

Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 30 pages

Innovation politique 2014

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 47 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 34 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 38 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sérié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

L'opinion européenne en 2014

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant (2) : diversifier la haute administration

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 35 pages

L'État innovant (1) : renforcer les think tanks

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 43 pages

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 35 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 7 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 27 pages

Pour la croissance, la débureaucratiation par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 37 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 22 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 31 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 5 pages

L'opinion européenne en 2013

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique

Laurence Daziano, juillet 2013, 29 pages

Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs

Albert Bressand, juillet 2013, 33 pages

La démobilité : travailler, vivre autrement

Julien Damon, juin 2013, 35 pages

Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 32 pages

Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France

Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages

Les classes moyennes dans les pays émergents

Julien Damon, avril 2013, 26 pages

Innovation politique 2013

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages

Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies

Robin Rivaton, décembre 2012, 30 pages

Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux

Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

La compétitivité passe aussi par la fiscalité

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

Une autre politique monétaire pour résoudre la crise

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 28 pages

La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?

Aldo Cardoso, novembre 2012, 5 pages

Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 30 pages

Youth and Sustainable Development

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité

Francis Charhon, mai / juin 2012, 34 pages

Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure

Julien Damon, mai 2012, 30 pages

Libérer le financement de l'économie

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

L'épargne au service du logement social

Julie Merle, avril 2012, 32 pages

L'opinion européenne en 2012

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

Valeurs partagées

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

Les droites en Europe

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

Innovation politique 2012

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages

L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité

Charles Feuillerade, janvier 2012, 27 pages

Politique énergétique française (2) : les stratégies

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 31 pages

Politique énergétique française (1) : les enjeux

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 36 pages

Révolution des valeurs et mondialisation

Luc Ferry, janvier 2012, 27 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 32 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 34 pages

L'hospitalité : une éthique du soin

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 29 pages

12 idées pour 2012

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 30 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 32 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 40 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 33 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 15 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 42 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 31 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 35 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 22 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 34 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 28 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 26 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 45 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 26 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 30 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 21 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 33 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 50 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 35 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 33 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 31 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 31 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 36 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 27 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 34 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 56 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 38 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 36 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 28 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 34 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

L'opinion européenne en 2011

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 45 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 28 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 34 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 26 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 36 pages

Innovation politique 2011

Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 30 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 40 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 28 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 38 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 40 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 24 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 32 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 22 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 28 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 30 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 28 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 52 pages

L'opinion européenne en 2010

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas : la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 26 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 30 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 28 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 16 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 8 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 7 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 50 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 26 pages

La politique européenne de développement : une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 30 pages

La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :**défense du statut, illustration du statu quo**

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson David Bonneau, mai 2009, 40 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 65 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?**Une question de justice sociale et un problème démocratique**

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

L'opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?**Sondage, analyse, éléments pour le débat**

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 125 pages

Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands**sur trois priorités de la présidence française de l'UE**

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

SOUTENEZ LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE !

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondation pour l'innovation politique les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Avantage fiscal : votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 bis du CGI).

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Avantages fiscaux : au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans) ; au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % de vos dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI. Pour un don de 5 000 €, vous pourrez déduire 3 300 € de votre IR ou 3 750 € de votre IFI.

contact : Anne Flambert + 33 (0)1 47 53 67 09 anne.flambert@fondapol.org

LA DÉFIANCE VUE PAR LE PRISME DU MÉDIATEUR DE L'ASSURANCE

Par Arnaud CHNEIWEISS

La médiation de l'assurance a pour mission de tenter d'apaiser les litiges entre assurés et assureurs. Elle a reçu plus de 26 000 saisines au cours des 12 derniers mois. Ses positions sont quasi systématiquement suivies par les assureurs. En la saisissant, les assurés ont obtenu gain de cause, en tout ou en partie, dans la moitié des cas au cours de l'année écoulée.

Au travers des dossiers étudiés à la médiation de l'assurance, on voit les tensions qui travaillent la société : défiance envers les experts et les institutions, ici incarnés par les assureurs, parfois violence dans l'expression. On voit aussi le manque d'éducation financière, les difficultés de pouvoir d'achat, la volonté accrue de faire valoir ses droits.

La médiation apparaît ainsi comme une soupape utile à notre système judiciaire, s'inscrivant pleinement dans le développement d'une « politique de l'amiable » souhaitée par le ministre de la Justice – d'ailleurs, pour les litiges inférieurs à 5 000 euros, il faut désormais tenter obligatoirement une médiation ou une conciliation avant d'aller en justice. La médiation est gratuite pour le consommateur, plus rapide dans sa résolution des dossiers que la justice, et le médiateur peut prendre position en équité et pas seulement en droit, pour « rétablir le juste », ce qu'un juge ne peut pas faire. En contrepartie, les positions du médiateur ne s'imposent pas, même si elles sont massivement suivies dans le secteur de l'assurance.

Les médias

fondapol.tv

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ

Les données en open data

data.fondapol



Le site internet

fondapol.org



978 2 36408 306 6

ISBN : 978-2-36408-306-6

5 €